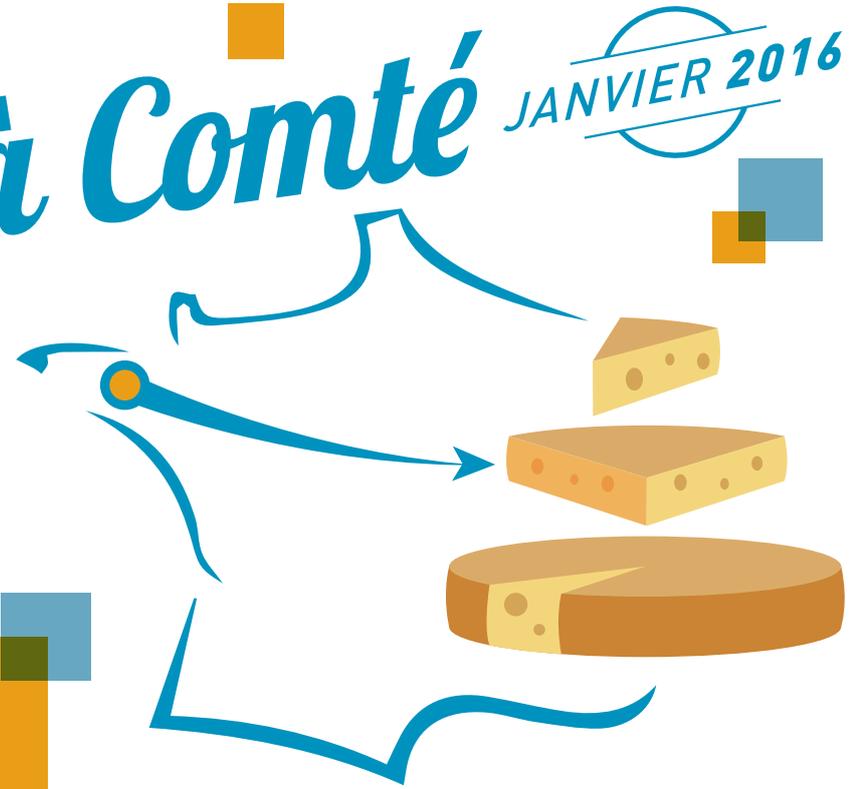


À LA DÉCOUVERTE DES

# Fruitières à Comté

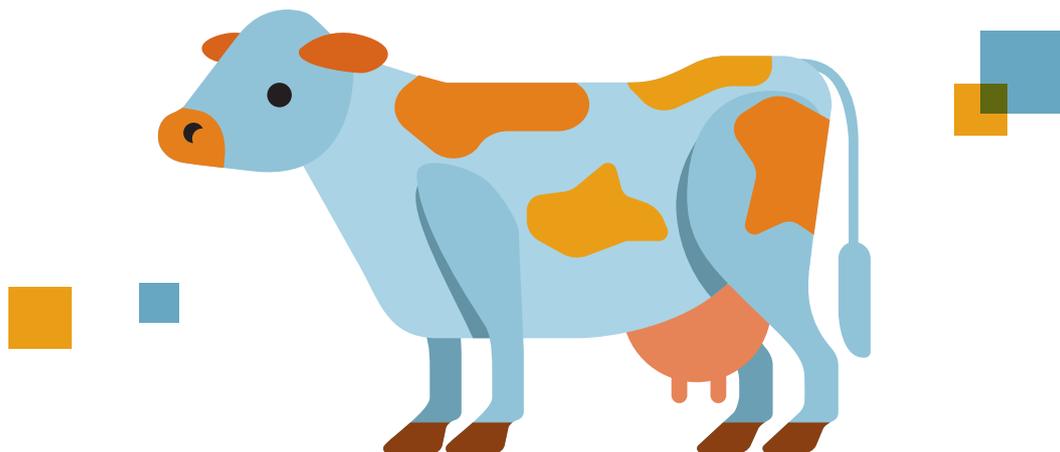
JANVIER 2016



PAR LES JEUNES COOPÉRATEURS DE L'OUEST

# Sommaire

EDITO .....	P 3
LA FRUITIÈRE À COMTÉ : UN MODÈLE COOPÉRATIF UNIQUE .....	P 4 - P 7
LE COMTÉ UNE HISTOIRE D'HOMME .....	P 8 - P 11
GARDER LE POUVOIR .....	P 12 - P 15
UNE AOP SUR LAQUELLE ILS PEUVENT COMPTER .....	P 16 - P 19
DU PÂTURAGE AU FROMAGE : UN MAILLAGE SUR LE TERRITOIRE .....	P 20 - P 23
PARTAGEONS LE FROMAGE ! .....	P 24 - P 27
GLOSSAIRE .....	P 28
CONCLUSION .....	P 29



## VOUS

avez entre les mains le fruit d'une initiative de la commission « vie coopérative » de Coop de France Ouest qui réunit une douzaine de personnes, élues et salariées, en charge de l'animation des relations avec les adhérents dans leurs entreprises.

Fidèles au principe de « formation des membres », un des sept principes universels de la coopération, elles organisent des formations pour les jeunes coopérateurs qui façonneront le paysage coopératif et agricole de l'Ouest demain. Au-delà de la formation, c'est un espace d'échanges et d'inter-connaissances qui favorisera la construction des projets futurs.

Après Fermes de Figeac, c'est ici la filière

Comté qui nous a servi de territoire d'étude pour la deuxième édition de la formation « Porter des projets dans son entreprise, sa coopérative et son territoire ». Là encore, il ne s'agissait pas d'aller chercher un modèle, mais d'apprendre à observer, à analyser le contexte économique et organisationnel spécifique à la filière où « on est producteur de fromage et non de lait ».

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont consacré du temps, plus d'une vingtaine. Un merci tout particulier aux dirigeants des FDCL du Doubs et du Jura et de l'union Juramonts Comté pour avoir facilité les prises de contacts ou organisé les rendez-vous. Sans leur implication ce document n'aurait pas vu le jour !

*Les membres de la commission vie coopérative de Coop de France Ouest*



## La filière Comté :

- 2 600 exploitations agricoles
- 150 fruitières
- 1 600 000 meules de Comté par an

## La Fruitière de Vers-en-Montagne :

- 8 sociétaires
- 2,7 millions de litres de lait par an
- 20 meules de Comté produites par jour

# LA FRUITIÈRE À COMTÉ : UN MODÈLE COOPÉRATIF UNIQUE

Les adhérents des fruitières à Comté ont su faire évoluer leurs coopératives de façon à conserver le pouvoir de décision sur toute la filière.

## Une fruitière c'est quoi ?

Les cent cinquante fruitières du Comté sont de petites coopératives locales du Jura et du Doubs qui fabriquent en AOP 1 600 000 meules de Comté par an avec un cahier des charges bien précis. La fruitière de Vers-en-Montagne compte 8 administrateurs : un par exploitation ! Ils tiennent à la dimension de leur coopérative pour garder la maîtrise de leur filière, du prix, de leur terroir.

## L'importance du collectif dans une fruitière de petite taille

Didier Burri, président de la fruitière de Vers-en-Montagne, insiste beaucoup sur le fait que la gouvernance est plus qu'importante pour que la fruitière fonctionne : « La gouvernance, c'est un groupe uni ». L'implication de tous est indispensable pour que le collectif fonctionne. Le rôle du président c'est d'animer ce collectif pour que le conseil d'administration joue son rôle, c'est indispensable pour que vive la fruitière.

## Président – fromager : le maillon fort d'une fruitière

La relation entre le président et le fromager joue sur la qualité du fromage. Si ce duo ne fonctionne pas, la fromagerie ne peut produire un bon Comté. La coordination de la collecte, les choix d'investissements dans la fromagerie... nécessitent des relations de confiance entre eux et impactent la qualité du produit final. L'implication du fromager dans la fruitière doit être forte pour valoriser au mieux le lait. Mais sans tomber dans l'extrême : le fromager reste le fromager.



“Souvent, la fruitière passe avant mon exploitation.”

**Didier Burri**, *président de la fruitière de Vers-en-Montagne et administrateur FDCL du Jura*



“Les relations entre le président et le fromager ont une importance sur la qualité du fromage.”

**Fabien Morot**, *Fromager de la fruitière de Vers-en-Montagne*



“Ce qui fait fonctionner une coopérative, c’est le tandem président-fromager.”

**Claude Moine**, *ENIL de Mamirolle, Directeur du centre de formation pour adultes et apprentis*

Il est intéressant de regarder de près ce type de coopérative par rapport à « nos grosses coopératives de l'Ouest » comme le disent les acteurs de la filière Comté que nous avons rencontrés. En apprenant le fonctionnement de leur fruitière, on se rend compte d'où viennent nos coopératives, aujourd'hui présentes à l'international.

Pour conserver la place des producteurs dans les coopératives, le choix a consisté au fil du temps à conserver des structures de petite taille, sans directeur, pilotées par le conseil d'administration dans toute la gestion quotidienne de la production du Comté. Mais sans l'organisation de la filière, la fruitière ne fonctionnerait pas. Ce modèle correspond à une union de différents acteurs économiques : exploitations agricoles, coopératives, maisons d'affinage, outils de marketing... qui reste locale tout en concourant collectivement à la

valorisation du Comté y compris à l'export, ce qu'une fruitière seule ne pourrait pas faire.

Mais cette organisation pourrait atteindre ses limites. On observe un manque d'effectifs : peu de fromagers sortent des écoles malgré les efforts de l'ENIL, on constate aussi un manque d'investissement des adhérents dans leur fruitière sans doute en lien avec la baisse du nombre d'agriculteurs et l'agrandissement des exploitations. C'est pour cela qu'aujourd'hui certaines fruitières fusionnent pour remobiliser un bon conseil d'administration, en concentrant leurs infrastructures pour limiter les coûts et faire face à la baisse du nombre de fromagers.

Malgré un modèle économique performant, on perçoit quelques signes de faiblesse. Sans doute le bon moment pour se poser les bonnes questions et envisager les solutions sans être sous la contrainte économique immédiate, ce que ne manquent pas de faire les responsables de la filière.

**“Sans l'organisation de la filière,  
la fruitière ne fonctionnerait pas”**





“Il est toujours intéressant de découvrir un autre système coopératif que celui que je côtoie tous les jours. Je retiens de cette formation que peu importe la taille, le modèle de notre coopérative, c’est avant tout une histoire d’hommes.”

**Sébastien Ballu**, *Marigné-Peuton (53) Coopérative Agrial*



“L’évolution des rapports entre la coopérative et l’exploitant est basée sur la confiance, le dialogue et le respect l’un envers l’autre.”

**Mickaël Cougard**, *(22), coopérative Triskalia*

## La filière Comté

2 400 exploitations

Plus de 150 fromageries  
(ateliers de fabrication)

16 maisons d'affinage  
et de commercialisation

# LE COMTÉ, UNE HISTOIRE D'HOMME

Le Comté, un modèle géré par et pour ses producteurs

## Une longue histoire

Le travail en commun existe depuis des siècles dans le Comté, il résulte du besoin d'avoir assez de lait pour faire un fromage. Après-guerre, le Comté se heurte à des difficultés liées à des problèmes de qualité et de débouchés. Les producteurs décident de s'organiser afin de trouver de nouveaux leviers. L'AOC est née.

## Les producteurs au cœur de leur filière !

Dans les fromageries, les producteurs gèrent : la collecte, la fabrication du fromage « en blanc », les investissements et la main-d'œuvre de la fromagerie.

**L'affineur** : son savoir-faire permet de passer du fromage en blanc au fromage commercialisable. Le producteur, à travers sa fromagerie, négocie avec les affineurs.

**CTFC** : outil technique des producteurs et des autres acteurs de la filière pour améliorer la fabrication et la qualité du Comté.

**CIGC** : organisme de gestion du Comté, lieu de rencontre des producteurs avec les autres professionnels de la filière. Elle a un rôle majeur : gestion des volumes, gestion des prix, marketing, mais aussi toute la partie promotion et recherche.

## Les exigeantes règles du Comté

Le CIGC met autour de la table tous les représentants des acteurs de la filière (producteurs, fromageries, affineurs), afin de gérer :

- les volumes produits, par l'intermédiaire des « plaques vertes » qui déterminent le droit à produire, en nombre de meules de Comté, attribué à chaque fromagerie.
- le cadre général d'évolution du prix, grâce à la MPN, moyenne pondérée nationale des prix de vente du Comté, cotation qui prend en compte la valorisation moyenne de tous les volumes commercialisés chaque mois.

Le CIGC fixe la répartition du prix entre les acteurs :

- les affineurs
- et les fromageries, qui redistribuent selon leurs besoins (investissements récents, restructuration et rémunération des producteurs).



“On est très bien dans notre Comté, la filière est très bien organisée.”

**Fabrice Clerc**, *agriculteur, président de la fruitière du Plateau arboisien*



“Depuis qu’il n’y a plus la coulée, le village est mort !”

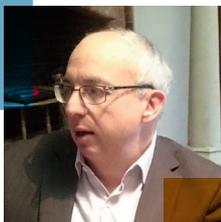
*NDLR : l'apport du lait à la Fruitière – la coulée – créait du lien entre les adhérents.*

**Frédéric Lacroix**, *agriculteur, ancien président de la fruitière*



“On a un très bon système, on arrivera toujours à s’entendre, c’est le Comté qui l’emporte !”

**Philippe Labrude**, *directeur technique Rivoire-Jacquemin*



“Culture du compromis et sens de l’intérêt général : les deux clés de succès de la filière.”

**Valéry Elisseeff**, *directeur du CIGC*

Pour se démarquer de la concurrence, les producteurs de la filière Comté ont créé un outil qui, grâce à un cahier des charges contraignant, permet de générer un maximum de valeur ajoutée. Avec les autres acteurs de la filière, ils ont fait le choix de travailler les caractéristiques du produit dans le sens d'un produit traditionnel produit en quantité maîtrisée, ce qui leur a permis de construire une image permettant de se différencier des produits conventionnels. Cette organisation est ancrée sur un territoire et lui permet de rester dynamique ! Ce système permet au producteur de garder une certaine maîtrise de la filière. L'analyse des marchés

détermine la quantité de plaques vertes à délivrer sachant qu'il est possible qu'un jour il y ait une diminution des ventes de fromages et donc une diminution des plaques vertes distribuées. L'avenir de cette organisation bien ficelée repose sur la nécessité d'avoir une bonne entente entre tous les acteurs. Les jeunes agriculteurs ne mesurent pas la valeur de ce trésor, ils se sentent souvent bridés par ce système notamment par les volumes. Sur ces bases, la filière met en valeur au maximum ses particularités afin de développer des marchés. En effet, on peut avoir le meilleur produit du monde, si on ne sait pas le vendre, cela ne sert à rien !

**“On peut avoir le meilleur produit du monde, si on ne sait pas le vendre, cela ne sert à rien !”**





“Un savoureux modèle de coopération et d’implication humaine dans un système rémunérateur sur un territoire difficile à cultiver...”

**Guillaume Louvel**, *Joué-du-Bois (61), Agrial*



“L’union fait leur force, un modèle idéal non transposable. Ils ont su s’allier pour faire face aux contraintes de leur territoire et mettre à profit un produit chargé d’histoire.”

**Patrick Cherdel**, *Bréhand (22), Triskalia*

## GARDER LE POUVOIR

Pour conserver la maîtrise de la filière, les acteurs s'organisent pour avoir des moyens d'intervention collectifs.

### La belle réussite de la Filière à Comté

La filière actuelle est le résultat d'une longue et difficile histoire. Les contraintes du territoire ont mené les Hommes à des choix stratégiques : se démarquer pour dégager la valeur ajoutée nécessaire à leur survie. En effet, les crises successives ont obligé les producteurs à se regrouper et à créer des outils collectifs de gestion des volumes et de cahier des charges, dans un respect mutuel et de consensus.

### Une organisation originale : COOP INVEST

Pour garder une part significative de pouvoir économique dans la filière et une capacité d'influence dans leur aval, les producteurs ont créé un outil financier : Coop Invest. Ils ont mis autour de la table les acteurs régionaux (le monde de l'élevage, la coopérative d'approvisionnement, la banque...) pour qu'ils investissent à leurs côtés. Coop Invest devient un nouveau lieu d'échanges pour la filière, où le consensus et l'intérêt collectif sont indispensables.

### Une filière prospère

La filière est florissante et la filière rémunère convenablement tous ses acteurs. Dans ces cas-là, la tentation est d'en vouloir toujours plus. Certains veulent augmenter les volumes, d'autres ne le souhaitent pas dans la crainte d'une baisse du prix. Tout est une question d'équilibre ! L'enjeu est donc de garder un consensus lorsque les intérêts sont éloignés.



“L'important dans la filière c'est de se mettre autour de la table et réfléchir, il faut que cela fasse consensus.”

**Franck Pourcelot**, *président de Juramonts Comté*



“Le Comté, sa force c'est les hommes, sa faiblesse c'est les hommes.”

**Alain Mathieu**, *président de Coop Invest*



“On arrive à une situation où les intérêts de chacun sont tellement éloignés qu'il est difficile de trouver un consensus.”

**Eric Chevalier**, *directeur relations interprofessionnelles,  
Monts et Terroirs*

Cette filière est organisée grâce à un maillage territorial fort d'acteurs économiques indépendants, mais dont les avenir sont étroitement liés, contrairement à nos entreprises qui intègrent au sein d'une même organisation l'ensemble des maillons de la chaîne, amont, aval et commercialisation. Les modes de gouvernance sont nécessairement différents et reposent ici sur la recherche permanente du consensus et de la répartition équitable de la valeur entre les différents maillons, chacun ayant une part de pouvoir par rapport à l'autre et des leviers sur l'action de l'autre.

L'équilibre du dispositif repose sur la capacité des hommes impliqués dans les différents maillons à gérer ce consensus, l'implication d'un maximum d'adhérents dans la gouvernance étant préservée par la petite taille des fruitières. Ici, la fruitière passe avant l'exploitation car elle est le garant de la valorisation du lait !

Mais il ne servirait à rien d'avoir construit un tel dispositif, qui plus est florissant, si celui-ci ne disposait pas de son propre outil financier, pour intervenir en cas de nécessité stratégique. Ce serait laisser la place libre à des acteurs extérieurs qui pourraient entrer dans le dispositif sans en respecter les règles patiemment construites au fil du temps. La filière a ainsi mis en place des outils d'intervention, collectivement, avec les autres acteurs du territoire, restant en cela fidèle à la logique historique de sa construction.

Au-delà des différences, nous réunit la même nécessité de réfléchir à l'avenir, eux dans un contexte prospère, nous dans un contexte de crise. Car chacun d'entre nous sait bien que rien n'est acquis dans le domaine économique, et qu'il est toujours nécessaire d'anticiper.

**“Rien n'est acquis dans le domaine économique, il est toujours nécessaire d'anticiper.”**





“Au-delà du maillage territorial fort, le plus étonnant dans la filière à Comté est véritablement la répartition de la valeur qui profite à tous les acteurs ! C’est riche d’enseignement pour nos coopératives à l’Ouest. Les paysans ont su prendre en main la filière autour du consensus pour l’intérêt commun.”

**Anne-Sophie Ansel**, *Lingèvres (14), coopérative Agrial*



“La filière comté est aujourd’hui prospère. Tous les acteurs perçoivent une part de cette richesse de façon équitable grâce à l’évolution du modèle économique et la volonté des producteurs de garder le pouvoir dans la filière. Aujourd’hui, sa force c’est les hommes, mais c’est aussi sa faiblesse, car l’enjeu pour demain est de mobiliser tous les maillons de la filière pour le collectif et non l’intérêt individuel.”

**Frédéric Conq**, *Plouarzel (29), coopérative Triskalia*

## Chiffres et points clé de l'AOP Comté :

1958 AOC (nationale)  
et 1996 AOP (Européenne)

230 000 ha sur 3  
départements  
(le Doubs, le Jura et l'Ain)

2 races de vaches  
autorisées (Montbéliarde  
et Simmental Française)

1 ha/vache laitière  
minimum

4 600 Litres de lait/Ha  
maximum

0 kg d'aliment fermenté

25 km de diamètre  
de collecte maximum

24 h maximum entre der-  
nière traite et la fabrication

4 mois d'affinage minimum

## UNE AOP SUR LAQUELLE ILS PEUVENT COMPTER

Un engagement commun pour conserver et développer un patrimoine à partir de l'histoire d'un territoire.

### Une histoire par tome

Les fruitières du Jura ont une longue histoire qui remonte au 12<sup>ème</sup> siècle. Celle du cahier des charges commence en 1958 avec la création de l'appellation d'origine contrôlée. Il se base sur les modes de fabrication ancestrale. Production du lait, fabrication et affinage sont les trois points clé du Comté. Les exigences du cahier des charges se renforcent jusqu'en 1996 où il obtient une AOP. Toujours en évolution, sa dernière version date de février 2015.

### Son rôle et son intérêt

Le cahier des charges est le règlement intérieur de la filière Comté. Il a pour intérêt de garantir des méthodes de production traditionnelles au Comté, d'éviter la délocalisation et de maîtriser l'augmentation de la production, tout en augmentant la valorisation du Comté qui bénéficie à tout le maillage local. Il justifie aussi d'un produit unique, historique et régional auprès du consommateur.

### C'est qui qui décide ?

Les évolutions du cahier des charges sont travaillées par le CIGC, organe interprofessionnel qui réunit producteurs, transformateurs et affineurs autour d'une même table. Après la validation des aménagements par le conseil d'administration du CIGC, le projet de modification est présenté à l'INAO puis au Ministère de l'Agriculture et enfin à l'Europe.



“Chaque critère du cahier des charges à un lien avec le terroir.”

**Patrick Duboz**, *Président de la fruitière de Vernierfontaine et du CTFC*



“Vue la rémunération de notre travail que permet le cahier des charges, il n'est pas une contrainte.”

**Florian Duboz**, *vice-président du contrôle laitier*



“Il y a un grand débat démocratique dans toute la filière pour les modifications du cahier des charges et une implication sans précédent.”

**Denise Renard**, *directrice adjointe du CIGC  
et secrétaire générale de l'URFAC*

**“95 % des éleveurs ont conscience de l'intérêt d'un cahier des charges exigeant”**

Les hommes et femmes des fruitières à Comté ont construit un cahier des charges qui semble naturel par rapport à leur histoire et leur territoire. Même si au départ cela pouvait être facile, on se rend compte qu'il a fallu faire des choix et prendre des décisions délicates pour que les exploitations et les fruitières puissent se développer dans un monde agricole en évolution permanente tout en évitant les dérives. Ils ont su faire les bons choix en refusant l'industrialisation. Les années qui ont suivi n'ont pas été faciles, mais les décisions et la ténacité des hommes et femmes de cette époque portent leurs fruits aujourd'hui. Il a fallu aussi faire face aux exigences européennes face au cahier des charges en 2007, au moment de la demande de reconnaissance

en AOP, avec un aménagement nécessaire pour être en règle par rapport à la libre concurrence. Ou encore gérer les divergences d'opinions sur l'alimentation des animaux, la mécanisation du métier et bien d'autres sujets...

Un cahier des charges n'est jamais acquis, la plupart le savent : « 95 % des éleveurs ont conscience de l'intérêt d'un cahier des charges exigeant ». Derrière cette quasi-unanimité, on a ressenti une crainte dans nos différents échanges, car toute règle remise en cause peut être lourde de sens pour toute la filière. Il y a en effet aujourd'hui une vraie reconnaissance de l'appellation d'origine contrôlée du Comté auprès du consommateur, qui dépasse largement nos frontières, et toute évolution doit être pesée à l'aune des conséquences qu'elle pourrait avoir sur cette reconnaissance.





“L’AOP Comté a été obtenue à la suite de beaucoup d’efforts et perdue encore grâce à eux aujourd’hui. Elle est une chance pour les acteurs de la filière et leur territoire et j’espère qu’ils sauront la protéger des perturbations qui arrivent de l’extérieur comme de l’intérieur. La valeur d’une coopérative, ce sont les hommes qui la composent.”

**Charles Chevalier**, *Couffé (44), coopérative Terrena*



“Le cahier des charges du Comté est draconien, mais, grâce aux hommes qui le respectent, le territoire peut se vanter d’un produit d’une grande qualité. Même si l’avenir semble moins certain, une valeur sûre restera : “l’herbe de cette région fait une production de lait qui donne un fromage de qualité.””

**Alexandre Ledoux**, *Caumont l’Eventé (14), coopérative Agrial*

La filière comptait 420 fruitières il y a 30 ans. On en dénombre aujourd'hui 170, produisant chacune de 5 à 10 millions de litres de lait.

### **Coopérative de Plasne-Barretaine**

24 exploitations

7 salariés, 5 à la fromagerie et 2 au magasin

7,3 millions de litres de lait

## **DU PÂTURAGE AU FROMAGE : UN MAILLAGE SUR LE TERRITOIRE**

**En s'impliquant dans les projets locaux, la Fruitière va au-delà de son rôle économique et joue un rôle pédagogique auprès des citoyens.**

### **Les fruitières, coopératives de territoire**

Très impliquées sur le territoire, les fruitières génèrent une activité économique locale dont la réussite est exemplaire. Elles jouent un rôle social important : elles restent parfois la seule activité d'un village même après la disparition de l'école ou de la paroisse, et constituent un repère commun et emblématique pour les habitants.

### **Un approvisionnement local**

Toute la structuration de la filière vise à valoriser les productions du territoire, rien que du territoire. L'alimentation du troupeau à base de l'herbe des pâturages, la production assurée par des races locales,... c'est toute une cohérence qui est recherchée pour s'assurer de mettre en valeur les spécificités territoriales. Pourtant ces critères peuvent occasionner un certain nombre de handicaps et limitent la production laitière sur les exploitations. Mais il en va de l'image du produit final, le Comté, finalité de la filière.

### **Des projets de territoire sur les terroirs à Comté**

Des réflexions existent pour des projets comme la production d'énergie renouvelable à l'échelle d'une commune. La fruitière, en tant qu'acteur économique local bien identifié par tous et ancrée dans l'histoire, sert de lien pour concrétiser ces projets. Son mode de fonctionnement est utile à la pédagogie à conduire par la collectivité pour susciter l'adhésion des citoyens et assurer la gouvernance des projets. Sans l'appui explicite des représentants de la fruitière, rien n'est possible, même si elle n'est pas directement porteuse du projet.



“L'économie territoriale doit être portée par les acteurs du territoire.”

**Christophe Defert**, *président de la coopérative de Plasne-Barretaine*



“Les coopératives sont acteurs du territoire, facilitatrices des projets des citoyens, par le passé coopératif qui a réussi.”

**Jean-Louis Dufour**, *maire de Chamole*



“Il est important de garder les structures qui permettent l'expression du savoir-faire des hommes dans la filière.”

**Antoine Bérodiier**, *riverain de la coopérative et fondateur de TypTech*

L'activité de la fruitière s'exerce à l'échelle communale ou intercommunale. Pour un maire, la coopérative et le savoir-faire coopératif des éleveurs constituent un appui dans la construction de projets qui ne sont pas directement en lien avec l'activité agricole. Par son poids économique, l'image du territoire qu'elle porte, les acteurs qu'elle fédère, elle est essentielle à la concrétisation de ces initiatives et porte une responsabilité au-delà de son activité économique directe.

On se situe sur un échelon territorial très petit, bien différent de notre terrain de jeu à l'Ouest qui est souvent départemental voire régional. Pour autant, on retrouve bien des similitudes avec ce que nous vivons : l'orientation filière,

la finalité tournée vers un produit adapté à des consommateurs, nous rapprochent. Mais le lien qui existe ici entre le producteur et le consommateur au travers du Comté, n'existe pas chez nous. Nous devrions le travailler plus au travers de nos marques, que les consommateurs connaissent pour les trouver dans les commerces où ils font leurs achats, sans souvent faire le rapprochement avec les usines qui sont à la porte de chez eux, alimentées par les producteurs qui sont leurs voisins et créant de l'emploi local.

Les exploitations se restructurent et les fruitières fusionnent. De ce fait, les échelles territoriales évoluent et c'est un point de vigilance pour les acteurs de la filière car les liens entre terroir/filière/valorisation du produit sont ici directs et doivent le rester. Comme pour nos coopératives, la recherche permanente des clés d'une proximité forte avec les adhérents et le renforcement de leur implication dans les projets coopératifs, constituent des enjeux de premier plan.

**“Une proximité forte avec les adhérents et le renforcement de leur implication dans les projets coopératifs constituent des enjeux de premier plan”**





“Territoire protégé, production contrôlée, pour un Comté internationalisé !”

**Sébastien Chevalier**, *Saint Germain d'Anxure (53), coopérative Agrial*



“L'économie du Comté nous donne espoir en l'avenir du collectif sur nos territoires, à condition que l'on reste attentif aux attentes des citoyens et des consommateurs.”

**Christophe Miault**, *Donges (44), coopérative Terrena*

## Coopérative du plateau de Bouclans

29 associés coopérateurs  
pour 22 exploitations

12 salariés

Conseil d'administration  
de 15 membres

5 400 000 litres de lait

Comté : 550 tonnes  
Ptit René : 10 tonnes  
Crème : 12 tonnes  
Beurre : 2 tonnes

3 magasins

4 000 000 €  
de chiffre d'affaires

## PARTAGEONS LE FROMAGE !

La maîtrise de la production est un point fort de la filière.  
Comment gérer l'installation dans ces conditions ?

### Assurer le renouvellement sans pénaliser les producteurs en place

Depuis la fin des quotas, la coopérative du plateau de Bouclans assure le renouvellement par une gestion mutualisée de la répartition des volumes « plaqués » destinés aux entrants. Les producteurs en place libèrent une part réduite et encadré de leur droit à produire pour permettre au JA de produire du Comté. Mais, pour les producteurs solidaires, cette générosité n'est que temporaire, car la fruitière anticipe sur les volumes supplémentaires accordés dans les années à venir, qui leur seront redistribués.

### Coopérateur

Ne bénéficie pas de ce privilège n'importe qui ! Pour le président de la fruitière, Emmanuel Mathey, « il faut le mériter et faire preuve d'une âme de coopérateur ». Arnaud Laville vient d'obtenir le sésame de la Fruitière. Il aurait pu se rapprocher d'une autre coopérative avec potentiellement davantage de volumes, mais moins bien valorisés. Il a fait le choix de la Fruitière locale. Sa motivation : pouvoir transmettre un outil pérenne à haute valeur ajoutée. Au-delà de la valeur économique, son exploitation bénéficie en effet d'une valeur patrimoniale supplémentaire !

### Un parcours d'intégration

Il ne faut pas seulement prouver sa motivation ou ses convictions coopératives pour intégrer une fruitière. « Il faut également être capable de comprendre et d'intégrer le fonctionnement de la filière et porter les valeurs coopératives et d'engagement » insiste Mathias Bouillet, vice-président de la FDCL. Dans cette optique, trois jours de formation obligatoires sont organisés par l'interprofession locale. Au programme : historique du Comté, coopératives, cahier des charges, maîtrise de la production, enjeux, marchés...



“La coopérative fait partie de l’exploitation.”

**Emmanuel Mathey**, *président de la fruitière du Plateau de Bouclans*



“C’est la place des jeunes qui fait la force de la filière.”

**Mathias Bouillet**, *vice-président de la FDCL*



“En adhérant à la fruitière, mon exploitation prend une valeur patrimoniale supplémentaire que je pourrais transmettre à mes enfants...”

**Arnaud Laville**, *jeune agriculteur adhérent de la fruitière du Plateau de Bouclans*

Les producteurs des fromageries à Comté ont conscience de la richesse économique et humaine de leur filière, mise en place au fil des ans par leurs aînés. Économique car les produits qui en sont issus sont à forte valeur ajoutée. Humaine car cette valeur ajoutée nécessite des engagements des adhérents dans l'organisation de la production et le devenir du produit.

La notoriété du Comté est une force liée aux qualités intrinsèques des fromages et à l'image qui s'en dégage. Mais les responsables voient également les limites de cette organisation ancestrale, confrontée à un contexte de marché moderne et réglementé. En effet, leur organisation repose sur une gestion des volumes dérogatoires qui limite les installations. Par ailleurs, la gouvernance des fromageries, décentralisée et relativement autonome, nécessite des moyens

**“Intégrer une fromagerie,  
ça se mérite”**

humains démultipliés, car non délégués à des directeurs ou des équipes administratives... Le renouvellement des membres et des responsables devient un enjeu primordial.

Ce sont également des enjeux que nous retrouvons dans nos coopératives, mais pas de la même manière. En effet, leur « trésor » est convoité, beaucoup frappent à la porte alors que les places sont limitées et se méritent. Il y a ici la possibilité de « sélectionner » les candidats (en dehors des reprises dans un cadre familial), de s'assurer de leur motivation et d'imposer des exigences que nos coopératives de l'ouest pourraient difficilement mettre en place, comme l'obligation d'effectuer 3 jours de formation sur la coopération et la filière, qui favorise l'implication et donne les compétences nécessaires pour contribuer au fonctionnement de la coopérative.





“La valeur ajoutée du lait destiné au Comté est liée à la maîtrise des volumes de production. Pour assurer le renouvellement de leurs membres, les fruitières ont mis en place une gestion originale de ces volumes, basée sur des valeurs de la coopération telles que la solidarité, l'équité, la démocratie...”

**Hervé Soubigou**, *chargé de mission vie coopérative, coopérative Triskalia*



“Le comté et sa filière de coopératives nous ont démontré leur capacité à motiver et à favoriser l'investissement des jeunes dans les coopératives, avec une approche différente de nos coopératives de l'Ouest.”

**Marc Savin**, *Liffré (35), coopérative Agrial*

# Glossaire

**AOC** : appellation d'origine contrôlée. Elle désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

**AOP** : appellation d'origine protégée. C'est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

**CIGC** : comité interprofessionnel de gestion du Comté. Interprofession qui décide des règles de gestion du Comté.

**CTFC** : centre technique des fromages comtois. Organisme technique collectif des 4 filières AOP Comté, Morbier, Bleu de Gex Haut-Jura et Mont d'Or qui a pour mission d'en améliorer la qualité.

**ENIL** : école spécialisée en agroalimentaire, fromages, laboratoire, qualité et eau.

**FDCL** : fédération départementale des coopératives laitières. Les FDCL du Doubs et du Jura fédèrent et représentent les fruitières. Elles constituent aussi un centre de ressources et de services pour les coopératives.

**URFAC** : Union Régionale des Fromages d'Appellation d'origine Comtois (Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex Haut-Jura). Assure la gestion des contrôles, la coordination sanitaire et les dossiers environnementaux communs aux différentes appellations.

Le programme de formation **“Porter des projets dans son entreprise, sa coopérative et son territoire”**, agréé et financé par Vivea, a bénéficié de fonds du CASDAR pour sa partie ingénierie pédagogique. Il s’est organisé de la manière suivante :

Une première journée de préparation à l’investigation journalistique. Cette séquence visait à donner aux stagiaires des outils pour aller à l’écoute des acteurs, en distinguant différentes phases : recueil des faits, analyse des situations, enseignements.

Deux journées ont permis d’approfondir 6 thèmes par petits groupes de 2 à 3 stagiaires, en rencontrant à chaque fois différents acteurs de la filière Comté :

- La gouvernance d’une fruitière
- La gouvernance économique de la filière Comté
- La mobilisation des acteurs régionaux pour garder du pouvoir dans la filière
- Le rôle du cahier des charges dans la gouvernance de la filière
- Les relations entre les fruitières et les autres acteurs du territoire
- Le renouvellement des générations

La dernière journée a été consacrée à la rédaction du document de synthèse et la prise de recul permettant de dégager les enseignements, pour des jeunes acteurs de l’Ouest, qu’on peut tirer de l’expérience de la filière Comté.

Il s’est écoulé deux mois et demi entre la 1<sup>ère</sup> et la dernière journée de la formation.

Yves Cariou d’Oxymore et Françoise Ledos de Coop de France Ouest ont conçu l’ensemble de la formation en concertation avec la délégation Ouest de Vivea. Ils ont accompagné le groupe dans les différentes phases du travail accompli.



Avec la contribution financière du compte d’affectation spéciale « Développement agricole et rural »



La responsabilité du Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt ne saurait être engagée



Maison de l'Agriculture  
Technopole Atalante-Champeaux  
Rond-Point Maurice Le Lannou  
CS 14226 - 35042 RENNES CEDEX  
Tél : 02 90 09 45 10  
Fax : 02 90 09 45 11  
e-mail : [contact@coopouest.coop](mailto:contact@coopouest.coop)